

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°19

Objet : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni, Gymnase Richard Dacoury - Rue Colette - 95 150 TAVERNY, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Bernard TAILLY par Philippe AUDEBERT
Jean AUBIN par Marie-José BEAULANDE
Marie-Christine CAVECCHI par Sabrina FORTUNATO
JEZEQUEL Marie-Pierre par Gérard LAMBERT-MOTTE
Christine MATTEI par Bernard LE DUS
Fatima MOUSSI par Philippe ROULEAU
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA
Carole CHESNEAU par Benoît BLANCHARD
Sarah NEROZZI-BANFI par Johann ROS

Étaient absents excusés :

Thomas COTTINET, Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h00

Secrétaire de Séance : Eric BOSC,

N°D_2024_038

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 76
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votant : 85

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-28-4,
Vu les statuts de la CA Val Parisis,
Vu l'avis de la commission finances du 18 mars 2024,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

RETIENT comme critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) :

- La population pour 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant pour 25,00 %,
- Le revenu moyen par habitant pour 25,00 %,
- Le nombre de logements sociaux pour 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes pour 2,50 %.

PRÉCISE que le montant de la DSC 2024 est fixé à 4 671 000 €.

ARRÊTE le montant par commune conformément au tableau ci-dessous :

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2024_038

	Population	Potentiel Financier par habitant	Logements sociaux	Revenu imposable par habitant	Dynamisme des recettes	Montant de la DSC 2024
Beauchamp	43 981 €	18 747 €	17 827 €	30 442 €	7 246 €	118 243 €
Bessancourt	38 816 €	38 001 €	27 944 €	31 419 €	2 379 €	138 559 €
Corneilles-en-Parisis	128 989 €	107 399 €	57 825 €	91 271 €	15 866 €	401 350 €
Eaubonne	126 078 €	102 502 €	70 111 €	98 997 €	9 864 €	407 552 €
Ermont	144 192 €	122 726 €	137 751 €	120 271 €	13 957 €	538 897 €
Franconville	183 490 €	157 145 €	103 230 €	167 447 €	11 744 €	623 056 €
Frépillon	16 556 €	15 734 €	6 043 €	12 705 €	3 204 €	54 242 €
La Frette-sur-Seine	23 030 €	21 057 €	4 173 €	13 015 €	1 434 €	62 709 €
Herblay-sur-Seine	155 957 €	123 681 €	72 181 €	129 108 €	15 062 €	495 989 €
Montigny-Lès-Corneilles	108 982 €	101 946 €	80 894 €	114 559 €	9 201 €	415 582 €
Le Plessis-Bouchard	41 586 €	35 835 €	9 682 €	30 326 €	4 025 €	121 454 €
Pierrelaye	47 783 €	40 042 €	32 318 €	49 066 €	8 736 €	177 945 €
Saint-Leu-La-Forêt	79 395 €	68 490 €	32 051 €	53 642 €	5 362 €	238 940 €
Sannois	131 398 €	112 943 €	96 319 €	113 212 €	2 813 €	456 685 €
Taverny	131 067 €	101 502 €	69 076 €	112 270 €	5 882 €	419 797 €
TOTAL	1 401 300 €	1 167 750 €	817 425 €	1 167 750 €	116 775 €	4 671 000 €

Fait et délibéré ce jour à Taverny.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»